**SOMMAIRE**

L'édito
page 1

La Vie municipale
pages 2 à 6

Communauté de
Communes du
Crestois et du Pays
de Saillans
pages 7-9

Pages scolaires
pages 10 à 13

Côté social
page 14 à 16

Côté associatif et
festif
Pages 17-18

État Civil 2018-2019
Page 19

Point infos
page 20

Mot du Maire

En cette rentrée scolaire, 135 enfants en primaire et 76 en maternelle fréquentent nos écoles. Fort de ces effectifs, rarement atteints, les communes avec le soutien des enseignants et des parents d'élèves ont obtenu l'ouverture d'une 6ème classe en primaire. Cela permet d'avoir des classes moins chargées, avec une moyenne de 23 enfants pour un meilleur apprentissage.

Cette augmentation des effectifs se traduit aussi dans les structures périphériques telles que le restaurant scolaire. Dans le domaine, le travail effectué par les parents membres de l'association du RSI et le personnel, les efforts consentis en matière de repas équilibrés avec des menus composés de produits locaux ou Bio, la recherche de diminution du gaspillage, contribuent à produire des repas de qualité, d'un coût tout à fait correct, même si le reste à charge des communes ne cesse d'augmenter.

De la même manière, les communes ont validé le fait de redimensionner les solutions d'accueil au niveau de la garderie périscolaire, moyennant une augmentation du coût pour la collectivité.

Du côté de l'aménagement du territoire, et au niveau des 2 intercommunalités que sont la CCVD et la 3CPS, les équipes et les élus travaillent sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document qui s'imposera dans le futur à nos documents d'urbanisme. Ce SCoT traduira par exemple, mais pas que, les lieux de développement en matière d'habitat, d'économie ou de commerces. Là est toute l'importance d'un tel document, à fortiori pour nos communes rurales.

A l'échelle de la commune, après des compléments d'études réalisés suite à l'enquête publique, le PLU a été validé en mai dernier, même si à la demande du préfet, certaines imprécisions en matière de clarté de la cartographie sur les zones inondables ont dû être dernièrement corrigées.

Comment aussi ne pas parler du travail des structures auxquelles adhère la commune ? Bien sûr, le Syndicat Mirabel-Piégros-Aouste qui, fort de ses délégués, a décidé pour 2019 et 2020, la réalisation de gros travaux sur la commune (Voir ci-après). Voilà une structure de proximité, professionnelle et qui fonctionne bien, cela en parfaite harmonie notamment au niveau de ses délégués.

La communauté de communes est tout autre. Bien que l'objectif soit qu'elle travaille de manière équitable pour l'ensemble des communes, la difficulté réside à sa composition avec une ville, des communes moyennes, et des communes très rurales qui certes manifestent moins de besoins, mais qui demandent elles-aussi équité, attention et considération. C'est notre devoir. C'est cela aussi la démocratie.

Sans vouloir épiloguer sur le sujet qui a fait débat sur l'ensemble du mandat, pour ne pas en dire plus, retenons tout de même l'attitude de certains élus, qui n'ont pas su répondre à leurs engagements, et qui pour se dédouaner, ne se sont pas privés d'agressions verbales en tout genre. Avouons que cela traduit une certaine désinvolture à l'égard des habitants et de leurs représentants. Parce que la sagesse et la lucidité des élus doit être de mise et parce que l'intérêt général doit prévaloir, cela ne se fait pas.

Alors, en cette période où les cartes vont être redistribuées lors des élections du printemps 2020, souhaitons plus de solidarité, plus de compréhension, pour un service de qualité à destination de nos concitoyens. C'est pour cela que les habitants nous font confiance.

La vie municipale

Travaux assainissement au Hameau des Bernards

Les élus communaux, avec l'aide de René Bergier délégué de notre commune et Vice-Président au SMPA, ont sollicité le syndicat, fin 2018, pour la création de réseaux d'assainissement en eaux usées afin de raccorder en collectif, de manière prioritaire le hameau des Bernard, et de manière optionnelle le hameau de Brettes.

Non raccordées à ce jour au réseau collectif d'assainissement, les habitations existantes ont des systèmes d'assainissement autonomes assez vétustes qui ne répondent plus aux normes actuelles.

Plusieurs solutions techniques ont été abordées, avec deux solutions potentielles qui sont, soit la création d'un petit collecteur raccordé à une micro station d'épuration, plantée par exemple de roseaux, assurant la dégradation des matières rejetées, soit un raccordement au réseau existant situé au carrefour dit « des Ramières ».

Bien que la première solution soit attrayante, elle présentait notamment des risques en matière d'odeurs pour les voisins (c'est parfois ce que l'on retrouve ailleurs), et pour en limiter ces désagréments, il convenait de s'éloigner des habitations, sans compter qu'un terrain était nécessaire. De plus, des frais de fonctionnement, année par année, étaient à envisager.

La deuxième solution, guère plus onéreuse, mais plus simple techniquement consiste à créer, certes, une longueur de réseau plus importante se raccordant au réseau existant, mais qui peut être mise à profit en vue du raccordement du hameau de Brettes. C'est ce choix qu'ont effectué les élus du SMPA, en accord avec la commune.

Les travaux consisteront donc à la création d'un réseau, le long de la route départementale avec le raccordement des usagers, maison par maison à l'intérieur des



Hameau des Bernards

hameaux. A ce jour, le cabinet Merlin, en collaboration avec le SMPA, travaille sur l'élaboration du projet en s'appuyant sur les éléments que fournissent les usagers en matière d'emplacement des regards, ou autres besoins.

La commune, pour sa part, doit envisager la création d'un réseau collectif d'eaux pluviales, ainsi que l'enfouissement si possible des réseaux électriques, téléphoniques et de la fibre optique. S'en suivra bien évidemment la réfection de la voirie.

A ce jour, mais cela doit être affiné, le montant des travaux d'assainissement est estimé à environ 600 000 € dont un subventionnement par l'état et le Département de La Drôme, le tout à hauteur de 340 000 € (56%).

Bien évidemment, les budgets 2020 du SMPA et de la commune devront valider ces études pour une réalisation envisagée en 2020 - 2021.

Compétence assainissement : transfert ou pas transfert ??

Prévu initialement par la loi NOTRe pour le 1er janvier 2020, le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes peut être décalé jusqu'en 2026. C'est le choix qu'ont fait les communes membres de la 3CPS.

Or, la même loi dit que dès lors que la communauté de communes exerce une partie de la compétence, la compétence pleine et entière de l'assainissement (collecte et traitement) doit lui être transférée.

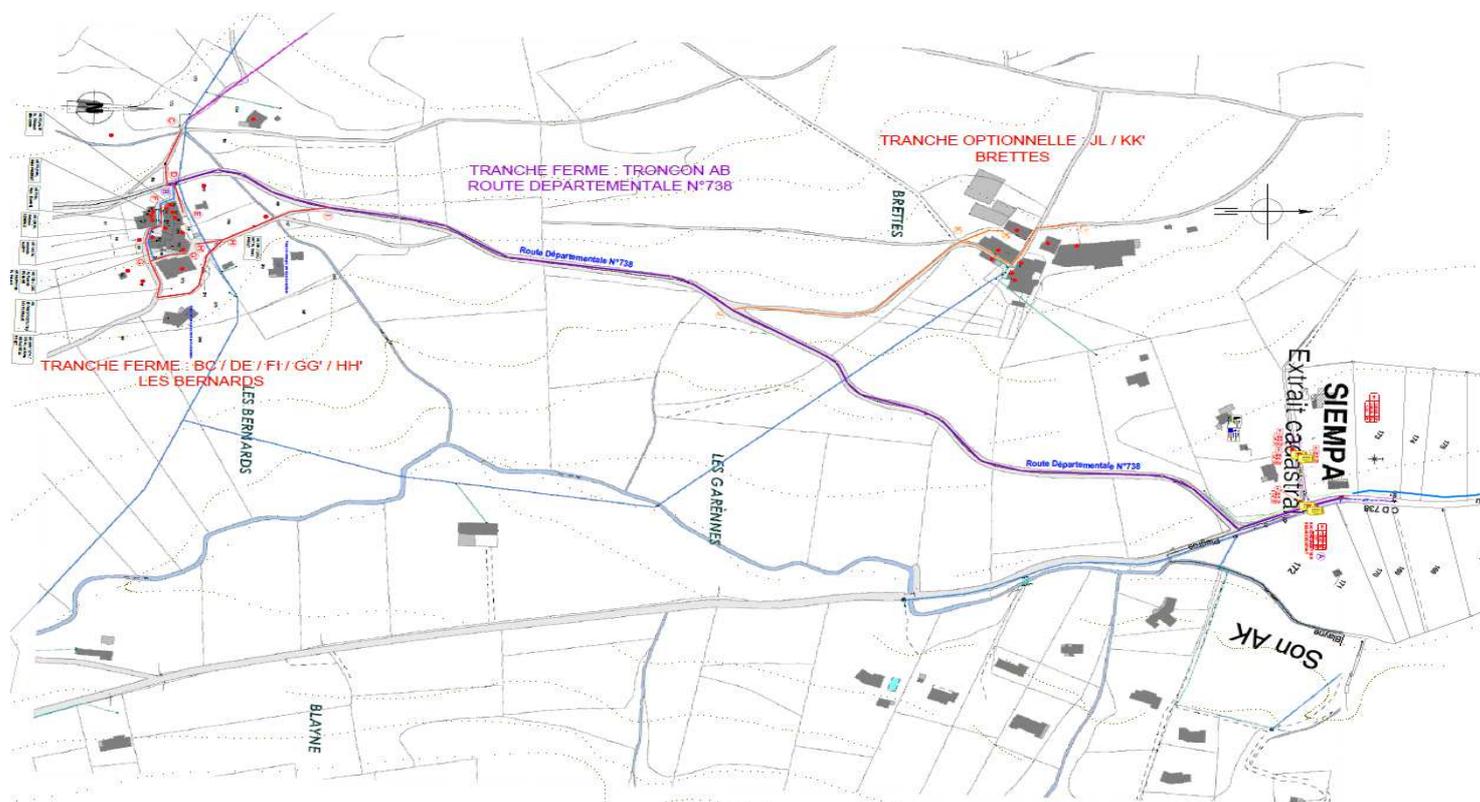
A ce jour, la 3CPS, depuis la construction de la station d'épuration du Crestois dans les années 1990, exerce la compétence « Traitement ». Elle doit donc prendre de manière obligatoire la compétence collecte au 1^{er} janvier 2020.

Bien évidemment, les élus de la 3CPS rejettent de manière unanime ce fait. En effet, quelle sera la plus-value par rapport à ce qu'effectuent aujourd'hui de manière très satisfaisante le SMPA, ou les communes en interne ? Comment les élus de la 3CPS pourront-ils établir un coût de fonctionnement homogène sur l'ensemble du territoire (parce que c'est la règle) ? Que vont dire les usagers et leurs élus qui

aujourd'hui ne paient pas de frais de fonctionnement, parce que ce sont les élus eux-mêmes, et de manière bénévole, qui effectuent le travail ? Comment et par qui va se faire la facturation sachant que la facture d'assainissement découle des factures de consommation d'eau potable ? Et quelle sera la solution pour la création des réseaux d'eau potable et d'assainissement qui devront se réaliser en même temps par deux maîtres d'ouvrages potentiellement différents, avec des entreprises peut être, elles aussi, différentes ?

Suite au grand débat, fort de ces éléments plaidés par le président de la 3CPS auprès de nos parlementaires, et parce que ce sujet est critiqué très largement au niveau des élus de toutes les communes de France, les dernières informations en notre possession nous font penser que ce sujet serait éventuellement abandonné, ou assoupli pour laisser libre choix aux élus locaux. Mais la décision ne serait prise qu'au mois de décembre, c'est-à-dire seulement quelques jours avant que cette compétence ne soit transférée.

Avouons que l'exercice est difficile !!!



Travaux sur réseau assainissement et eau potable

Extension du réseau d'eau potable : Les Lombards et La Tuilière

Ces dernières années, l'alimentation en eau potable des hameaux des Lombard et de la Tuilière jusqu'alors assurée par des sources privées, était devenue problématique ; au point que les habitants ont demandé l'aide à la commune pour apporter une solution à leur problème.

C'est ainsi que la collectivité a sollicité le SMPA pour étudier ce cas préoccupant. Ce fut chose faite au printemps et la réalisation d'une extension du réseau AEP s'avérant possible à partir de l'existant au quartier du Serre, les travaux ont été lancés ce mois de septembre. Ces derniers consistent en la pose d'une conduite PEHD Ø 50 sur 375 ml et d'une autre de Ø 32 sur 150 m, plus les branchements correspondant aux 4 logements concernés. Cette réalisation très attendue par les résidents de ces deux quartiers et d'un coût total de 20 718 € HT, a pu se concrétiser grâce à l'obtention d'une subvention DETR (Etat) de 25% et une participation des demandeurs de 20% ; le reste est pris en charge par le syndicat.

Création d'un réservoir d'eau potable au quartier des Chapeaux

Des problèmes récurrents de débits sur la source des Chapeaux étant constatés chaque été, le SMPA a décidé de lancer une étude pour pallier ce problème. Cette dernière a vu le jour en juin dernier. Les travaux consisteront en la mise en place d'un réservoir d'environ 15 m³ en aval de la source et à proximité de la conduite, sur un terrain privé dont les négociations avec la propriétaire ont abouti dernièrement à une promesse de vente. Dans la foulée, une étude de sol sera effectuée et si tout va bien, les travaux devraient être réalisés avant l'été prochain. Ces derniers permettront également la mise en place d'un traitement automatique de l'eau. Le coût total de l'opération est important : environ 59 600 € et nécessite le recours à un emprunt par le SMPA de 35 000 € ; le reste étant financé grâce à une subvention de l'agence de l'eau (9 600 €) et de la DETR (15 000 €).

Extension du réseau d'eaux usées, rue du Solaure au village

Afin de desservir trois futures constructions prévues dans ce quartier, une extension du collecteur d'eaux usées principal et la mise en place des branchements correspondant, étaient nécessaires. C'est ainsi que 50 ml de collecteur Ø 200 vont être mis en place dans la rue du Solaure et raccordés à l'existant au droit de la société Marion Transports. Sur un coût de l'opération d'environ 9 000 € HT, les demandeurs participeront au prorata de la longueur les concernant, pour un montant total de 4 470 €. Les travaux vont être lancés prochainement.



Restructuration du réseau AEP au quartier des Versannes

L'actuel réseau d'eau potable desservant les maisons de ce quartier étant mal équilibré et arrivant à saturation, il était devenu impératif de restructurer cette antenne. Les travaux, dont le marché a été notifié à l'entreprise, devraient durer entre 10 et 12 semaines. Ils vont consister en la reprise de tous les branchements plus deux créations pour desservir les constructions en projet. Tous ces raccordements se feront à partir d'une nouvelle conduite en fonte de Ø 60 qui sera posée dans le chemin public de desserte sur une longueur de 170 ml et d'une conduite en PEHD Ø 40 sur 130 ml. Le coût de l'opération d'un montant de 34 340 € HT est entièrement pris en charge par le syndicat.

Création d'un cheminement piétons

Les nombreux témoignages reçus en mairie de la part d'automobilistes, ou de piétons, viennent conforter l'idée que la zone comprise le long de RD 164b entre La Bascule et le gymnase, présente un caractère accidentogène important (plusieurs accidents ont été évités de justesse) pour les piétons, scolaires, promeneurs ou utilisateurs du gymnase.

En effet, le manque d'éclairage, l'étroitesse de la voie, l'absence d'un espace sécurisé, un niveau de vitesse relativement élevé des véhicules compte tenu de la visibilité rendent cette portion extrêmement dangereuse.

De même, l'entrée du village depuis La Bascule, est soumise à des véhicules circulant à forte vitesse compte tenu de la zone. D'ailleurs, plusieurs riverains ont alerté la commune sur cette problématique.

La commune a donc conduit un travail en partenariat avec le conseil départemental, et notamment le centre technique de Crest pour l'aménagement d'une voie dédiée uniquement aux piétons. D'autre part, toujours en relation avec le conseil départemental, il est envisagé de modifier la zone d'agglomération depuis La Bascule, permettant ainsi la création de passages surélevés et la limitation de la vitesse à 50 ou 30 Kms/heure.

L'Aménagement

L'itinéraire proposé se décompose en plusieurs sections :

Depuis le gymnase, il est prévu l'aménagement d'un espace de 1,40 m de largeur revêtu de matériau stabilisé et délimité par des bordures ciment en limite de la route départementale. Une passerelle de type auto-portée est aussi nécessaire pour le franchissement du ruisseau du Rif de Blanc.

La section située à proximité du carrefour de la RD164b et de la RD 738 (La Bascule) étant relativement étroite et coincée entre des murs, le passage sera fait par la création d'un itinéraire contournant directement cette partie à travers champs et en bordure des parcelles agricoles. Cela nécessite

des acquisitions foncières et le remplacement de la passerelle existante vers l'entrée du village.

Enfin, l'aménagement piétons, en partie réalisé à l'entrée du village sera complété. Un plateau traversant sera réalisé. Enfin, comme il est dit plus haut, la modification de la zone d'agglomération permettra de limiter la vitesse.

Planning et financement

L'étude sommaire effectuée par le département laisse apparaître un coût de travaux de l'ordre de 213 000 €.HT.

Ainsi, les demandes de financement ont pu être formulées auprès de l'Etat (53170 €), du Département de La Drôme (95000 €), et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (21300 €), laissant un montant à charge de la commune de l'ordre de 20%, soit environ 43000 €.

Bien qu'il soit prévu au budget 2019, une première tranche de travaux, ceux-ci ne devraient débuter qu'en 2020, dans l'attente des aides à recevoir, des autorisations de passage à acquérir, et du montage définitif du dossier.



Cheminement piéton reliant gymnase Rif de Blanc et village

Projet de composteur collectif

Ce type d'installation permet une nouvelle gestion de nos Bio-déchets (déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants,), matière tout à fait recyclable localement en compost.

Si jusqu'alors, chacun d'entre nous a pu, et peut toujours acquérir auprès de la communauté des communes, pour un prix très modeste, des composteurs individuels, il va de soi qu'il faut bénéficier d'un espace extérieur pouvant le recevoir. Aussi, il est proposé d'équiper les communes de composteurs collectifs. L'adhésion et la volonté des habitants sont obligatoirement nécessaires afin d'en assurer la gestion. Ainsi, ce dispositif se révèle

très efficace dans le cadre d'une adhésion citoyenne et durable.

Bien que la Communauté des Communes ait pu bénéficier en 2018 de ce type d'équipement, notamment sur Crest, Saillans et Aurel, l'enveloppe financière n'a pas permis d'équiper l'ensemble du territoire.

A ce jour, de nouveaux fonds sont disponibles, notamment au travers du dispositif « Leader » (projet européen). C'est pour cela que le conseil municipal a souhaité effectuer la demande afin que notre commune puisse en être équipée.

Éclairage public

Le Syndicat Territoire d'Énergie Drôme – SDED propose aux communes depuis de longues années le transfert de leur compétence « Éclairage public ». Jusqu'alors, les tarifs pratiqués ne permettaient pas aux élus de se positionner dans cette direction.

A ce jour, un nouveau règlement a semblé plus intéressant. De surcroît, une aide à l'investissement est désormais possible à hauteur de 40%.

C'est pourquoi, en réunion du conseil municipal du 29 août dernier, la décision a été prise de confier cette thématique au syndicat.

Outre le fait que le suivi technique sera assuré sérieusement, il pourra être envisagé de remettre à niveau le parc, avec des systèmes d'éclairage plus adaptés de nos jours, notamment par un éclairage par Leds. Ce système permettra des économies d'énergie, mais aussi de réfléchir, par sa technique, à une modulation de la puissance d'éclairage, voir même à une extinction nocturne même si celle-ci fait état de mode de nos jours. Ce système permettrait aussi de protéger notre

environnement, et notamment de réduire la pollution nocturne néfaste à la faune, et plus généralement à la biodiversité.

Un diagnostic sera ainsi réalisé, et des pistes d'actions seront élaborées.

Enfin, les factures de consommation d'énergie seront calées sur un marché groupé d'achat d'énergie par le SDED, donc à des prix certainement plus avantageux.

Fort de ce diagnostic, une réflexion avec les habitants permettra de définir les orientations.



Intercommunalité



Dans son édito de juillet 2019, Denis Benoit, Maire de Aouste sur Sye, et vice-président à la Communauté de Communes, parlait de la 3CPS en ces termes :

« La vie intercommunale est complexe, parfois pas facile, mais en 5 ans, notre jeune intercommunalité a réussi ses actions de proximité ».

En effet, comment ne pas se souvenir de 2014, où la 3CPS n'est partie de rien ? 4 agents à la CCC, 2 agents à la CCPS et quelques agents transférés d'office par la ville de Crest. A ce jour, ce ne sont pas moins de 86 agents qui travaillent et qui veillent attentivement sur les missions qui leur sont confiées. Comment ne pas se souvenir des locaux, gracieusement prêtés, ou presque, par les communes de Aouste sur Sye et de Saillans ? Comment ne pas se souvenir des moyens matériels, dérisoires, qu'elle possédait alors ? Comment ne pas se souvenir du peu de compétences jusqu'alors exercées ?

Alors, Oui, notre intercommunalité a réussi, par ses actions en direction de l'économie et l'emploi, du sport et de ses associations, des accueils de la petite enfance et de la jeunesse, du tourisme, de l'environnement avec la collecte et le traitement des déchets, de l'aide à la rénovation de l'habitat en matière énergétique, ou encore des actions dans le cadre de Biovallée. Oui, notre intercommunalité a su travailler d'arrache-pied, avec ses élus (certains) et l'ensemble du personnel. Oui, elle œuvre avec humilité, travail et ardeur.

Bien évidemment, le sujet lié à la construction d'un équipement aquatique que certains ont qualifié, de manière un peu pompeuse, de centre aquatique, a fait polémique tout au long du mandat, pour ne pas être validé, in fine, lors du conseil communautaire de mai dernier.

Oui, c'était un beau projet. Un projet ambitieux pour notre vallée. Un projet que j'ai défendu tout au long des études. Certainement,

aurait-il dû prendre en compte l'ensemble de la vallée, mais la proposition formulée à nos voisins, a été rejetée.

Assurément, les différents changements de lieux d'implantation, de reports et de surcoûts liés aux terrains devant être mis à disposition par la ville de Crest, ont contribué à une dérive dans le temps et à une situation financière de moins en moins tenable. Enfin, avouons qu'il était mal engagé, dans la mesure où pour les élus de Crest et leur maire, c'était le seul et unique but d'adhérer à une intercommunalité (Conseil communautaire du 12 mars 2019).

Fort de la fin des études, et en possession de tous les éléments, les élus délégués de notre commune (Joël Mandaron et moi-même, et avec l'accord des conseillers municipaux) se sont donc positionnés contre ce projet. Jusqu'alors, et très régulièrement le seul élu !! (sur 39 délégués) à le défendre au conseil communautaire, j'ai toujours recherché des solutions d'économies, mais toutes ont été rejetées par la ville de Crest. Enfin, peu après le vote, des propos peu élégants et injurieux, m'ont été adressés mettant en cause ma volonté et le fait de ne pas y avoir cru. De la même manière, les agents et moi-même, avons été critiqués mettant en avant notre manque de professionnalisme et de compétence, en affirmant au passage que les élus et techniciens crestois auraient fait mieux ! Avouons que cela n'est pas acceptable dans les collectivités, où le travail en commun doit primer.

Non, cela n'est pas entendable de la part d'élus qui se disent responsables et défenseurs des valeurs de la république et de la démocratie. Sans nul doute, cela traduit, dans cette période pré-électorale, une position plus confortable mettant le tort sur les autres, plutôt que d'assumer ses propres responsabilités.

Gilles MAGNON

L'Écoparc du Pas de Lauzun

Les travaux d'aménagement de l'Écoparc du Pas de Lauzun, né de la réhabilitation de l'ancienne friche industrielle Vicat, sont maintenant terminés, et sa commercialisation est en cours.

Conçu dans une démarche environnementale avec l'objectif de favoriser le développement économique du territoire et la création d'emplois, les élus ont fait le choix de privilégier des activités de production avec des investisseurs locaux ou extérieurs.

Des critères d'exigence ont été retenus pour choisir les entreprises, avec notamment le nombre d'emplois créés, l'occupation de l'espace, le développement durable, l'innovation et les perspectives de développement. Il s'agit également de permettre l'implantation de nouvelles activités qui soient complémentaires à l'offre existante et de favoriser l'innovation et la promotion en lien avec le développement durable.

Idéalement placé et entièrement aménagé, avec notamment l'accès possible à la fibre optique, 23 parcelles ont été créées et sont disponibles à la vente avec des surfaces allant de 880 à 2800 m². Près d'une trentaine de porteurs de projets ont fait connaître leur potentiel intérêt pour la zone. La collectivité n'a toutefois pas donné suite à huit projets qui ne correspondaient pas à la vocation de celle-ci.

Treize demandes ont été à ce jour étudiées par la Commission économique qui en a retenues huit au final. Actuellement la collectivité est en contact avec 9 autres prospects qui envisagent une possible implantation.

Concernant la typologie des entreprises qui projettent potentiellement de s'installer sur la zone, il s'agit essentiellement d'entreprises artisanales et de services qui sont déjà installées sur la vallée et qui sont en phase de développement. Des dossiers sont en cours de finalisation et les premières ventes devraient être signées en fin d'année. D'autres sont en phase d'étude et de conception architecturale. L'implantation et la construction des bâtiments vont donc se réaliser petit à petit en fonction des besoins des entreprises et de leur orientation. Il faut aussi prendre en considération qu'il s'agit souvent de gros investissements pour de petites structures en développement, ce qui implique des temps de réflexion et de maturation souvent importants avant de passer à la réalisation.

La commercialisation des terrains est ouverte à tout type de projet en phase avec la vocation de la zone d'activité, et la collectivité, avec l'aide de son service « économie » poursuit leur accompagnement.



Ordures Ménagères

La collecte et le traitement des ordures ménagères est un service assuré par la communauté de communes.

Sujet important, il est toujours bon d'en parler. D'abord pour se féliciter du bon comportement des Clastrois. Les incivilités sont plus rares, rendant les autres villages un peu envieux de la façon dont les points d'apports volontaires (PAV) sont utilisés. En effet les consignes, assez bien respectées, font que la propreté est presque au rendez-vous.

C'est une bonne chose car l'entretien des points d'apport incombe à nos agents Jean Louis et Jonathan. Continuons ainsi !

La CCCPS collecte, trie et valorise les déchets. Sans tenir compte de la ville de Crest pas encore équipée en conteneurs semi enterrés, sur le reste du territoire dont les PAV peuvent recevoir les ordures ménagères et le tri sélectif, nous pouvons noter de fortes améliorations. Pour les ordures ménagères, 1385 tonnes ont été collectées et traitées en 2018, en diminution de 1,64 % par rapport à 2017. La collecte de papiers et petits cartons avec 392 tonnes a augmenté de 13 %, celle des emballages avec 155 tonnes de 7,3 %. Seule la collecte du verre est en diminution de 4,5 % pour 670 tonnes.

Par contre, en déchetteries, avec la prise des arrêtés préfectoraux d'interdiction de brûlage, les déchets verts sont en augmentation de 44,1 %. Cela n'est pas sans poser un problème de stockage, en attendant le broyage et l'évacuation vers les agriculteurs, avec qui la Communauté des Communes a passé des conventions. Toutefois, cette filière donne entière satisfaction, notamment au niveau environnemental avec la valorisation en compost, mais aussi en termes de coûts de traitement.

Rappelons que tout un chacun, surtout ceux qui déposent cartons et encombrants auprès des conteneurs peuvent se procurer une carte gratuite d'accès à la déchetterie. Il suffit, sur le site internet de la CCCPS (<http://www.cccps.fr>) d'en faire la demande en fournissant son nom, ses



Point d'apport volontaire - Jardin du Maréchal

coordonnées, la copie de la carte grise du véhicule, une justification du domicile et d'une pièce d'identité. Bien sûr, on peut aussi aller au siège de la Communauté des Communes à Aouste, 15 Chemin des senteurs.

Rappelons également, que sur rendez-vous, par appel au 04.75.40.03.89, les encombrants des personnes handicapées et de plus de 70 ans peuvent être enlevés à leur domicile.

Pour plus d'informations, voir le site Internet de la 3CPS : <http://www.cccps.fr>; rubrique « m'informer »



Horaire de la déchetterie d'Aouste Sur Sye

Mardi : 14h00 – 17h00

Mercredi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 19h00

Vendredi : 14h00 – 17h00

Samedi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Pages scolaires

Rentrée scolaire

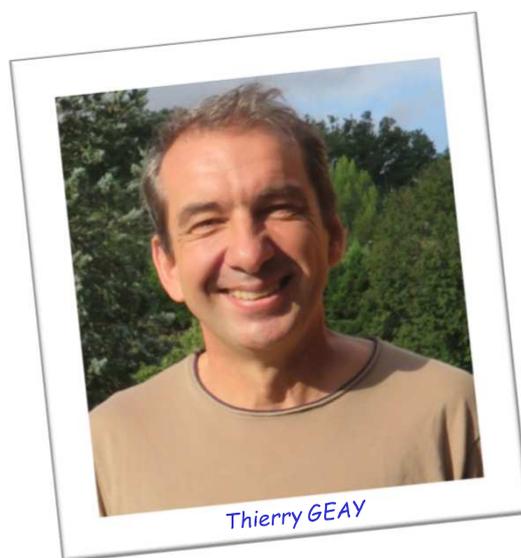
Si l'effectif total de 135 élèves pour l'élémentaire du RPI, a nécessité l'ouverture d'une 6^{ème} classe sur Mirabel et Blacons, celui de l'école de l'Encrier est lui resté stable avec 68 enfants.

Côté enseignant, Pascal Moreau avec 22 CP, assure toujours la direction de l'école tandis Christelle Blanc Pavier a en charge 23 CE1 et Thierry Geay (qui découvre le RPI Mirabel Piégros), 12 CE1 et 11 CE2. Francis et Lucie, deux assistants de vie scolaires sont eux chargés d'épauler quelques enfants en difficulté. Aux dires des enseignants, cette rentrée s'est faite dans le calme... et la bonne humeur.

Succédant à trois tiers postes tenus précédemment par Laurence Marcel, Esther Primard (qui a rejoint la maternelle d'Aouste) et Christelle Blanc Pavier (laquelle a en charge cette année une classe de CE1), Thierry Geay assure dorénavant l'enseignement des classes de CE1 et CE2 au sein de l'école de l'Encrier. Après plusieurs affectations, notamment en Guadeloupe puis dernièrement à La Réunion, Thierry Geay qui est



originaire de Divajeu, a choisi de rejoindre la métropole. On lui souhaite sa pleine intégration dans l'équipe pédagogique de Pascal Moreau.



Projet « Écoles Numériques Innovantes et Ruralité »

Un plan d'équipement numérique des écoles rurales (ENIR) a été initié par l'État et l'éducation nationale en 2018. L'ambition de ce projet est de faire en sorte que l'innovation pédagogique, notamment dans le développement des usages du numérique, concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité. Ces initiatives, dans et autour de l'école, contribuent à la réussite scolaire et favorisent la continuité entre l'école et le collège.

Pour le RPI Mirabel-Piégras, les écoles primaires sont déjà équipées partiellement de vidéos projecteurs « Interactifs ». La demande a été d'équiper l'ensemble des classes primaires avec ce type de matériel, notamment sur Mirabel et Blacons, où une classe supplémentaire est ouverte depuis cette rentrée. Jusqu'à présent sans équipement, un vidéo projecteur sera aussi installé à l'école maternelle des Berthalais.

Parallèlement à ces installations, les écoles seront équipées de tablettes numériques sur lesquels les élèves pourront travailler. Ce point n'a pas été décidé sans débat au sein de nos conseils municipaux qui voyaient là un

moyen supplémentaire pour que les enfants passent encore plus de temps sur les écrans, que ce qu'ils n'en passent actuellement à la maison.

L'argument avancé, et conforté par nos enseignants a été de mettre en avant le volet éducatif d'un tel usage, avec l'appropriation à l'école des pratiques d'utilisation du numérique.

Validé par les conseils municipaux des deux communes, les équipements ont été commandés et seront installés très prochainement.

Ainsi, le coût pour 5 vidéo-projecteurs, 19 tablettes ainsi que le matériel de raccordement s'élève à 14 418 €.HT, avec une aide financière d'environ 6000 € par l'éducation nationale, le reste étant pris en charge par les deux communes.



Transport scolaire à la sauce Régionale

Les services de transports scolaires pour les écoles maternelles et primaires ont été transférées du Département à la Région.

Lorsqu'il était géré par le département, celui-ci fermait les yeux sur une pratique initiée par les conducteurs qui prenaient en charge les élèves à tous les arrêts des services commerciaux.

Les services de La Région ont décidé de mettre en application, dès cette année scolaire, le règlement en vigueur à savoir :

- Les enfants se rendant d'une commune à l'autre (trajets entre Piégros et Mirabel) seront bien ayants-droits.

- Pour les trajets infra-communaux au sein des RPI ayant 3 écoles dont 2 sur la même commune (comme c'est le cas pour Mirabel et Blacons), la prise en charge des élèves à titre gratuit se fera uniquement d'école à école. Les élèves qui souhaitent utiliser des arrêts intermédiaires (dédiés en priorité aux lignes commerciales régulières et non aux scolaires) entre ces 2 écoles, devront s'acquitter d'un abonnement commercial « places disponibles » à 70 € à l'année, sous réserve de places disponibles.

L'année dernière, le RPI bénéficiait d'une dérogation.

En conséquence, les parents qui souhaitent bénéficier de la gratuité du transport n'auront pas d'autre solution que de déposer leurs enfants aux écoles.

Les chauffeurs de Kéolis en ont été informés et relayent ces informations aux familles. Apparemment, une « souplesse » est tolérée pour septembre (pour que les parents puissent s'organiser en conséquence).

A l'heure où l'on demande à tous de faire des efforts pour diminuer l'impact carbone, cette décision de la Région va à contre courant : on

risque en effet de voir encore plus de véhicules circuler dans la commune de Mirabel et Blacons et jusqu'à La Clastre (car si l'on sort la voiture pour effectuer le trajet jusqu'à l'école de Blacons pour un enfant, on risque fort de poursuivre à La Clastre pour le deuxième).

Nous invitons donc les parents à inciter leurs enfants à rejoindre à pied ou à vélo l'école de leur village ou à organiser du covoiturage scolaire à partir de leur quartier, sinon de verser à Kéolis les 70 € par enfant, demandés par la Région.



Ramassage scolaire du matin à Piégros-La Clastre



Restaurant Scolaire Intercommunal

Le Restaurant Scolaire Intercommunal a pris des couleurs pour cette rentrée 2019 !

L'ancienne salle du restaurant a été entièrement repeinte avec des couleurs choisies par les enfants.

Le menu est affiché tous les jours avec indiqué la qualité bio ou locale, la provenance, le nom des producteurs locaux... Il permet une visibilité et marque la volonté affichée d'utiliser des circuits courts et de soutenir les producteurs locaux : pains bio-local, légumes et fruits frais, fromages locaux ou régionaux...

Par ailleurs les menus tiennent compte de la saisonnalité pour développer chez les enfants le respect des cycles naturels et la connaissance des productions agricoles associées.

La recherche de la qualité se poursuit et un repas végétarien est servi par semaine conformément à la loi EGalim de mai 2018. Une attention particulière est également portée sur la provenance et la non-toxicité des produits d'entretien. Une réflexion est engagée pour continuer à réduire les déchets générés par le service de restauration scolaire.

La fréquentation des enfants au restaurant scolaire ayant augmenté, deux services ont été mis en place. Les enfants de l'école de Mirabel et Blacons accompagnés de leurs référentes : Fabienne et Amandine au premier service, et les enfants de l'école de Piégros-La Clastre au deuxième service accompagnés de leurs référentes Christine et Marie. Pour faire patienter ces derniers, une pomme leur est proposée pendant la récréation de la pause méridienne.

L'équipe a pris aussi de nouvelles couleurs en cette rentrée avec Amandine, animatrice détachée de la MJC d'Aouste, et Ellen, cuisinière qui remplace temporairement Benoit actuellement en arrêt maladie à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

A partir de novembre 2017, à la demande de l'association des parents d'élèves et de la municipalité, j'ai eu le plaisir et la joie de partager mes compétences de pédagogue au service de l'équipe et des enfants. Tout le monde, mairies,

parents, personnels, enfants, ont mis du cœur à l'ouvrage accompagné d'une belle volonté d'évolution.

Education à la paix, le vivre-ensemble passe aussi par l'alimentation !

Par ailleurs une convention de partenariat et de délégation a été rédigée et signée par les deux partenaires mairies et association de parents. Elle définit les rôles et les fonctions de chacun en fonction des domaines techniques, administratifs, pédagogiques... Les parents actuellement engagés sont des partenaires essentiels des mairies pour aider, seconder et soutenir les améliorations nécessaires au service. La recherche de dialogues et de partenariat avec les différentes écoles est engagée et se poursuit.

Au cours de l'année scolaire 2018/2019, avec les enfants nous avons discuté, dialogué, réfléchi sur les droits et les devoirs de chacun. De ce travail, certains enfants ont réalisé des dessins, des écrits, des BD que nous allons rassembler dans un livret qui se nommera « Ni Hérisson, ni Paillason ».

Toute cette communauté de bonne volonté s'exerce à mettre tout en œuvre pour permettre à tous et aux enfants principalement de bénéficier de conditions maximales de bien-être.

Que tous en soient remerciés...

Pour l'association du Restaurant Scolaire
Evelyne Pascual



Nouvelle déco de la salle de restauration

Aimé TERRASSE – 100 ans – s'en est allé

Notre doyen, Aimé TERRASSE, vient de nous quitter, au petit matin du 4 septembre dernier à l'EHPAD Sainte Anne à Crest où il avait été admis il y a quelques mois.

C'était le dernier centenaire de la commune qui en avait connu plusieurs autres ces dernières années.

Le 3 novembre dernier, les cent ans de Aimé TERRASSE avaient été honorés. Sylvie Sanial, au nom de Gilles Magnon, notre maire, absent, avait remis au centenaire, comme c'est la tradition en cette occasion, et, au nom de la commune, une magnifique corbeille garnie.

René Bergier, ancien maire dont le père était un bon copain de Mémé lui avait rendu un bel hommage sur le Crestois.

Mémé, puisque c'est ainsi que l'appelle les anciens de la commune, était né le 2 novembre 1918 juste à la fin de la grande guerre.

C'est, entouré de ses enfants, de ses gendres, de ses 9 petits-enfants, de ses 14 arrière-petits-enfants et de quelques amis, qu'il avait fêté son centième anniversaire dans sa maison rue du Cadran Solaire. En fin d'année dernière, il était encore assez alerte pour rester chez lui, assisté des aides ménagères et entouré de ses enfants.

Aimé a toujours vécu dans la commune. Il a quitté Piégros-La Clastre uniquement pour accomplir son service militaire au moment de la guerre 1939-1945. Toute sa vie a été consacrée au travail de la terre. Marié en 1946 à Suzanne, la fille du meunier du pays, ils ont accueilli 5 enfants : Marie Jeanne, Bernadette, Odile, Gérard et Michel. Sa vie a été discrète et simple mais pleine de labeur.

La ferme n'était pas grande et la mécanisation limitée ! Heureusement il y avait aussi les vaches. Combien de jeunes et moins jeunes Clastroises et Clastrois ont-ils goûté au lait acheté dans la cuisine de la maison ? Les

circuits courts ne datent pas d'aujourd'hui ! Ils étaient la règle jusqu'à une période pas si éloignée.

Plus tard Mémé et Gérard, son gendre, ont fait revivre le moulin à huile. N'est-elle pas bonne l'huile de noix de La Clastre ?

Très engagé dans la religion, Aimé a fait partie du conseil paroissial. Il a, durant de nombreuses années, été le gardien de l'église. Il a participé à sa rénovation sous la conduite du père Farconnet, et il ne manquait pas, chaque dimanche, d'accompagner, de sa belle voix, la messe dominicale.

Jusqu'à plus de 100 ans, Aimé a continué à lire le journal et de nombreux livres tout en s'intéressant aux nouvelles, grâce à la télé.

Jusqu'au dernier instant Aimé avait conservé toutes ses facultés intellectuelles.



Adieu Paul....

En 2018, une figure incontournable du village nous a quittés.

En effet, quelques semaines seulement après son épouse Lucie, Paul s'en est allé, lui aussi, laissant un grand vide sur notre place de la Fontaine.

C'était une personne qui aimait les gens et la vie, toujours prêt à rendre service aux uns et aux autres ; il était impliqué dans toutes les manifestations organisées par les associations clastroises, principalement en organisant des expositions photos sur notre commune, mais aussi en accompagnant le Père Noël dans ses tournées des écoles et de la cantine, en aidant à la cantine pour les repas plus festifs ou les jours où il manquait du monde à la « corvée de pluches ». Il s'était occupé de la bibliothèque durant de nombreuses années, et s'était très investi dans la préparation des expositions qu'avait réalisées la bibliothèque au CRA, il aimait beaucoup les livres. Il avait été aussi un pilier de l'organisation des marchés de nuit, marchés aux fleurs, et marchés hebdomadaires également ; Il avait été conseiller municipal durant deux mandats au cours desquels il faisait partie de plusieurs commissions dont celle en charge de la « culture - associatif - animation - réception » et dans le domaine social où il était toujours très impliqué en allant prendre des nouvelles des uns et des autres ou en se portant volontaire pour apporter des courriers ou même des courses aux plus fragiles et éloignés de la commune. Il aimait les fleurs et a fait partie durant de nombreuses années du jury communal pour le concours des maisons fleuries ; il prenait plaisir à faire cette tournée pour visiter ces beaux jardins et y retournait parfois quelques jours plus tard pour voir l'évolution des fleurs qui n'étaient pas tout à fait épanouies lors du premier passage. Il était aussi vice-président de l'association la Fontaine Fleurie et était toujours présent pour

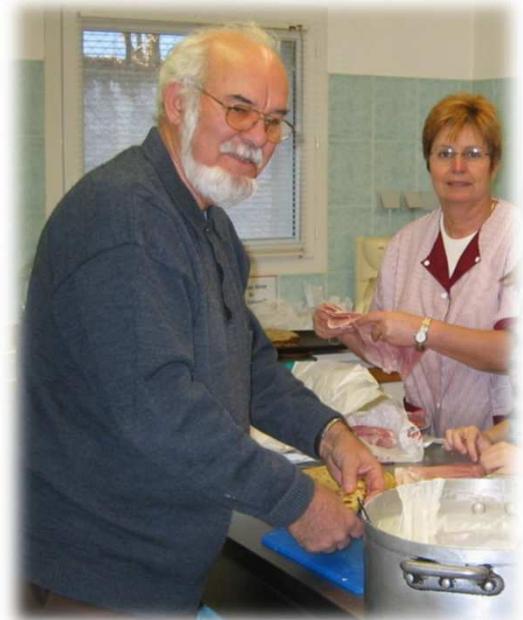


La fierté de Paul : son jardin

aider à la plantation des fleurs au village.

Et justement, en parlant de jardin, il avait demandé à sa famille, parce que cela correspondait à son état d'esprit, que son jardin soit donné à la commune. Dans le respect de sa volonté, les démarches dans ce sens ont été effectuées et nous remercions une nouvelle fois très chaleureusement ses enfants pour ce geste. Nous aurons plaisir, très bientôt, à nous retrouver sur ce lieu pour l'officialisation de cette transmission.

Merci pour tout Paul, et repose en paix tu l'as bien mérité !



Paul donne un coup de main à la confection des crêpes de la Chandeleur



Paul dans le rôle du Père Fouettard auprès du Père Noël

ÉVIDANCE – nouveau service pour les personnes

Face à la difficulté pour les habitants de trouver des solutions d'aide et de maintien à domicile, **Maud DUC et Stéphanie GARNIER-GRANJON** ont créé l'entreprise :

EVIDANCE

Aussi à compter du 1^{er} Aout 2019

EVIDANCE a comme mission, d'aider et d'accompagner les personnes au quotidien en tenant compte de leurs souhaits et de leurs capacités. La dignité des personnes et le lien social sont leur priorité.

EVIDANCE considère à sa juste mesure, l'importance de l'accueil dans ce nouveau mode de vie à domicile. Elle prépare ce maintien à domicile avec beaucoup d'attention pour en minimiser les effets négatifs sur chaque bénéficiaire.

EVIDANCE propose ainsi plusieurs prestations tels que : aide à la toilette, ménage, repassage, accompagnement pour des rendez-vous médicaux et autres, sortie d'hospitalisations et maternité etc....



Stéphanie et Maud sont à votre disposition pour toutes demandes et précisions aux numéros suivants :

- 06.19.86.17.41 Stéphanie

- 06.17.42.23.55 Maud



Maud et Stéphanie

EVIDANCE bénéficiant d'une **autorisation et d'un agrément, 50% des frais seront déductibles de vos impôts sur le revenu, selon la loi de finances en vigueur.**

Le siège social se situe au :

***223 montée du Serre
26400 PIEGROS LA CLASTRE.***

Retrouvez toute l'actualité sur Facebook

Côté associatif et festif

Le Mimi Marché

Le 28 juin dernier, le « mimi marché » démarrait sa 4^{ème} saison sur la place de la Fontaine.

Le « mimi marché » est une association qui distribue tous les vendredis, de 18h à 19h30 les produits d'agriculteurs situés sur la commune et aux alentours. Aujourd'hui, plus de 20 producteurs, tous situés à moins de 15 km de village proposent légumes, fruits, pains, œufs, fromages, café, farines, confitures, tisanes, chocolat, vins... Près de 80 ménages sont inscrits à ce service pour une adhésion annuelle de 3 euros.

Le marché fonctionne sur pré-commande. Chacun peut commander ce qu'il souhaite du lundi au jeudi à partir d'un outil internet. Il n'y a pas d'obligation à commander : certains commandent toutes les semaines, d'autres occasionnellement. Le vendredi, les producteurs amènent sur la place les quantités commandées et ce sont des habitants bénévoles qui assurent ensuite la distribution. Le principe permet d'avoir des produits locaux et frais, et aussi de ne pas effectuer de gâchis en fin de marché.

L'association fonctionne grâce à une trentaine de bénévoles, au soutien du bar du Solaure qui nous accueille à l'intérieur lorsqu'il fait froid, et grâce au soutien logistique de la mairie, attentive au projet depuis le début.

Pour vous inscrire, vous pouvez nous écrire à l'adresse mimimarché@jowana.fr. Laurent vous transmettra les informations pour vous connecter à l'outil informatique. Vous pouvez également contacter Claire pour plus d'informations sur le fonctionnement (06.84.45.07.53) ou Cécile pour proposer un nouveau producteur (06.60.05.50.33).

Au plaisir de vous croiser bientôt lors d'une prochaine distribution.

Eric, pour la mimi équipe.



Festichant

Le Festival

Le Festi'chant est, comme son nom l'indique, un festival de chant ! Il a été créé par « nous » : un petit groupe d'habitants – chanteurs et non-chanteurs! - de Piégros et des alentours. Nous sommes partis du constat qu'il existait dans la vallée de la Drôme une multitude de chorales et de chœurs polyphoniques qui ne se connaissaient pas les uns les autres, et nous avons eu envie d'organiser un événement qui permettrait à ces ensembles de se rencontrer, de partager le plaisir du chant et de le transmettre au public. Nous voulions montrer que le

chant est accessible à tous : pas besoin d'être professionnel de la chanson mais bien d'avoir envie de chanter !

La première édition

La 1^{ère} édition a eu lieu le 27 avril dernier dans différents endroits du village : chez les habitants, dans l'église, au CRA, sur les différentes places publiques de l'église, du moulin et du marché. L'idée était que les spectateurs soient en itinérance sonore, qu'ils se déplacent au gré des chants et découvrent le village sous un visage musical !

La matinée a débuté par un échauffement vocal collectif et ludique devant l'église afin de mettre tous les participants en voix et en joie. Puis des ateliers étaient proposés à tous (choristes et public) à prix libre : improvisation, chant oriental, circle song, chants révolutionnaires, ateliers enfants/ados. Ces ateliers étaient animés par les chefs de choeurs professionnels des chorales invitées.

Pour le déjeuner, de grandes tablées colorées et fleuries ont investi la place de l'église. Chacun était libre d'y apporter un plat à partager, d'y déguster le célèbre moule-frites du Bistrot du Solaire ou des burgers du food truck SMOK. Un espace de repas collectif pour partager, échanger, se rencontrer, rire... et chanter !

Puis est venu le temps des Siestes Chantées. Par petits groupes, dans une caravane cosie ou sous une jolie tente blanche, les chanceux qui ont pu participer ont apprécié ce temps de repos, entre sieste et méditation musicale. La suite de l'après-midi a été consacrée aux concerts de chacune des six chorales invitées. Le public a ainsi pu se promener d'un concert à l'autre, défiant la courte averse pour applaudir les 150 choristes intrépides ! Pour clôturer cette belle journée, les

chefs de choeurs nous ont chanté les Mai (Aqui lo mai) puis le public ravi a pu se joindre à un chant participatif et grandiose !



Association forestière « L'Écrin de Saint Médard »



Mieux s'occuper de sa forêt avec un plan de gestion forestière

L'association syndicale libre de gestion forestière « l'écrin de Saint Médard » a son siège à Piègros la Clastre, elle accompagne les propriétaires de forêt sur un total de 600 hectares.

La trentaine d'adhérents, répartis sur

cinq communes, a déjà bien compris l'intérêt d'appartenir à une association comme celle-ci. Chaque propriétaire de plus de 25 ha doit proposer un plan de gestion de son domaine, répondant ainsi à une obligation des services de l'Etat. En se réunissant en association, il gagne en conseils et en dépenses. Il faut savoir que les adhérents de « l'écrin de Saint Médard » paient environ la moitié du tarif individuel, et que des sanctions vont être distribuées à tous ceux qui n'auront rien fait. La gestion des forêts consiste en un travail fastidieux qu'une régisseuse a pris en charge et qui permet à tous de voir clair dans l'avenir de leurs terres boisées. Les coupes autorisées, les parts de marché lucratives, les accès aux parcelles, les nécessités de participer au développement intelligent des essences... tout est mené par un professionnel qui accompagne chaque décision.

Pour plus de renseignements ou un rendez-vous avec la régisseuse, tél : 06.07.11.12.42.

État Civil 2018 - 2019

Ils sont nés

2018

Cléo MAURIN
née le 29 janvier à Piégros-La Clastre
Lucas EYMERY
né le 4 mars à Valence
Evan SILVESTRE
né le 11 août à Valence
Sacha PERRIN
né le 10 septembre à Valence
Loan ARNAUD
né le 10 octobre à Guilhaierand-Granges

2019

Charline ÉVÊQUE
née le 21 février à Montélimar
Alba BRUCHON AVON
née le 18 mai à Montélimar
Agathe CHAZALETTE
née le 2 juin à Montélimar
Olin LÉVÊQUE MANSUY
né le 7 juin à Lyon
Corto ROCHE
né le 24 juin à Valence
Naëlle DESLANDES
née le 18 juillet à Valence



Ils se sont dit OUI !

2018

Jean-Marc DURAND et Annie COLLET, le 5 mai
Laurent DROUHET et Corinne MOREIRA, le 28 avril
Stéphane MATTON et Bérangère THIEBAULT, le 7 juillet

2019

Laurent BARBARIN et Khadij OUIKOU, le 16 janvier
Guillaume SORBIER et Florie GONTARD, le 22 juin
Loïs LE-VAN et Laurie CAMPENET, le 7 septembre

Ils nous ont quittés...

2018

Lucia BONATO épouse MICHELON (89 ans)
le 3 janvier à Piégros-la clastre
Armand DEVILLE (82 ans),
le 28 janvier à Valence
Paul MICHELON (85 ans),
le 23 février à Crest
Dorian ELKHMULLI (30 ans)
le 14 avril à Cavaillon
Simone JEAN veuve BONNAFOND (85 ans),
le 3 juillet à Piégros-La Clastre
Gilberte GEAY veuve CHASSOUANT (86 ans),
le 1^{er} novembre à Crest

2019

Pierre RIFFARD (80 ans)
le 12 janvier à Piégros-La Clastre
Célie JEAN veuve RAILLON (92 ans)
le 24 janvier à Valence
Yves MOLIÈRES (83 ans)
le 23 avril à Crest
Fabien LACAF (65 ans)
le 9 juin à Léaz
Francis MÉTAUD (69 ans)
le 11 juin à Crest
Clément BRUN (16 ans)
Le 18 août à Feyzin
Aimé TERRASSE (100 ans)
le 4 septembre à Crest



Par ailleurs, nous avons appris les décès de :
Robert GONDIAN 86 ans, le 10 février 2018
Claude BERNARD 89 ans, le 13 mars 2018
Geneviève SAGE épouse RIFFARD 72 ans, le 2 avril 2018
Robert RIFFARD 85 ans, le 16 octobre 2018
Fabien BUFFIÈRE 98 ans, le 15 avril 2019
Francis ESTOUR 81 ans, le 8 mai 2019
Lucie DUHAN veuve MARQUIER 94 ans, le 17 mai 2019
Laurence LEXTRAIT épouse BOUVAT 48 ans, le 27 juin 2019
Paule MOREAU veuve LANGE 97 ans, le 28 août 2019
Thérèse BIANCHIN veuve GONDIAN 90 ans, le 9 septembre 2019

Point info

Recensement de la population

Comme il est prévu par l'INSEE, et suite à 2015, la commune de Piégros la Clastre va devoir procéder, en début d'année 2020, au recensement de ses habitants.

De sa qualité, dépendent le calcul de la population légale, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements.

Depuis 2015, la réponse par Internet au questionnaire du recensement a beaucoup progressé, pour atteindre 60 % en 2019. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens.

Aussi il vous sera proposé de manière systématique par les agents recenseurs. Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier restera tout à fait possible pour les personnes ne bénéficiant pas encore des accès à Internet.

Cette enquête se déroulera du

16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Pour cela, la commune prévoit l'embauche de deux personnes chargées d'assurer la collecte des informations auprès des habitants.



Les personnes intéressées peuvent dès à présent envoyer leur demande par écrit au secrétariat de mairie.

A titre d'information, la population en 2019 est composée de :

- 859 personnes en résidence principale
 - 62 personnes en résidence secondaire
- soit 921 habitants.

Agence Postale Communale



LA POSTE

les horaires de l'Agence Postale sont les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
14h00 à 17h00
Fermée le Mercredi et Samedi

Inscription sur les listes électorales

Vous venez d'emménager à Piégros-La Clastre ou vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, Vous pouvez vous inscrire à tout moment. Vous devez soit :

- *vous rendre en mairie avec pièce d'identité (carte d'identité, passeport....) et justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, avis d'imposition...),*
- *Soit par internet en scannant votre pièce d'identité, justificatif de domicile et fiche d'inscription*

*Si vous souhaitez voter sur notre commune pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020, il faudra vous inscrire **avant le 7 février 2020.***

Retrouvez votre revue municipale en couleur sur le site internet : mairie-piegrosclastre.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Du Lundi au jeudi : 08h30 – 11h00
Et le vendredi : 08h30 – 11h00 et 14h00 – 18h00
☎ 04.75.40.01.04.

✉ mairie.piegrosclastre@wanadoo.fr / site internet : www.mairie-piegrosclastre.fr